

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	30.09.2019	23h40	19.178	DEAS
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe socialiste</b>		
<b>Titre : Comment éviter la multiplication des stages sous-payés ?</b>		
<b>Contenu :</b>		
<p>L'accès au marché du travail pour les diplômé-e-s des hautes écoles en Suisse romande, à la fin de leurs études, est souvent difficile, et la conséquence est la multiplication de stages sous-payés.</p> <p>Le Conseil d'État pourrait-il nous donner les chiffres actuels pour les diplômé-e-s neuchâtelois-es, indépendamment du lieu de leurs études ? Combien de diplômé-e-s neuchâtelois-es suivent des stages non rémunérés ou sous-payés durant l'année qui suit la fin de leurs études ?</p> <p>Est-il possible d'estimer les coûts engendrés par ces personnes qui ne peuvent être autonomes financièrement ?</p> <p>Le Conseil d'État a-t-il déjà imaginé des pistes pour éviter ces stages sous-payés ?</p> <p>Quelles sont les conditions d'encadrement de ces stages ?</p>		
<b>Développement :</b>		
<p>Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de 2018, 4,8% des diplômé-e-s ayant obtenu un master universitaire sont sans emploi un an après la fin de leurs études au plan suisse. Ce chiffre est d'environ 7% pour l'Université de Neuchâtel et de 4,1% pour les bachelors HES ; la situation est également difficile dans les autres universités romandes.</p> <p>La précarité dans laquelle se trouve une partie des diplômé-e-s les oblige à accepter des stages à durée déterminée sous-payés. Il est également difficile d'accéder à ces stages, qui nécessitent eux-mêmes de l'expérience ! Selon des témoignages, certains et certaines sont même obligé-e-s de travailler à côté de leurs stages (ces derniers étant déjà une occupation à 60%, 80%, voire 100%) pour assumer leurs charges mensuelles s'ils et elles ne bénéficient pas du soutien financier de leurs parents.</p> <p>Le prétexte des employeurs pour ne pas fournir de premier emploi suite à une formation est le manque d'expérience ou la nécessité d'une formation complémentaire telle que Certificate of advanced studies (CAS), Diploma of advanced studies (DAS), ou Master of advanced studies (MAS). Les universités obligent pourtant, selon les facultés, les étudiant-e-s à faire des stages en cours d'études afin de leur offrir une expérience, mais cela ne suffit souvent pas aux employeurs potentiels. Des diplômé-e-s peuvent aussi passer de stage en stage durant quelques années.</p> <p>Le problème n'est au final pas le manque d'expérience, qui devient un prétexte, mais la rareté des places proposées aux jeunes par le marché du travail. Comment faire pour éviter ces stages sous-payés ? Des solutions devraient être proposées pour redonner espoir à une part de notre jeunesse qui se sent abandonnée.</p>		
<b>Demande d'urgence : NON</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Assamoi Rose Lièvre		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Françoise Gagnaux	Corine Bolay Mercier	Johanne Lebel Calame